



117 rue du Château  
des Rentiers  
75013 Paris  
T +33 1 53 94 25 00  
F +33 1 53 94 26 80  
www.ffbb.com

Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents des  
Groupements Sportifs de Nationale 3

Paris, le 17 février 2014

Nos réf : 2014/D/4/TBE/CLE/DHO/SAA/54

**Objet : Tracés réglementaires et appareillage des 24 secondes**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le cadre des changements réglementaires liés aux tracés des terrains de Basketball et à l'appareillage des 24 secondes imposés par la FIBA (décisions du bureau central d'avril 2008), la FFBB a mis en place un calendrier d'exécution (validé par la Commission d'Examen des Règlements Fédéraux Relatifs aux Equipements Sportifs du 13 avril et 29 juin 2010) en fonction des différents niveaux de jeu comme suit :

- 1<sup>er</sup> septembre 2010 : Pro A ; Pro B ; LFB ; NM1 ; LF2
- 1<sup>er</sup> septembre 2013 : NM2 ; NF1 ; NF2
- 1<sup>er</sup> septembre 2014 : NM3 ; NF3
- 1<sup>er</sup> septembre 2015 : Championnat de France Jeunes, Championnats Régionaux et Départementaux.

La Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES), réunie les mardis 13 avril et 29 juin 2010, avait examiné le projet de règlement des salles et terrains de la FFBB. Elle avait donné un avis favorable sous réserve d'une application du règlement selon ce calendrier. Ce dernier permet d'étaler la contrainte, avant tout financière, pour les propriétaires d'équipements que sont de façon majoritaire, les collectivités locales.

Comme vous pouvez le constater, votre équipe (niveau Nationale 3) est directement concernée pour la saison à venir (2014/2015).

Sont également impactés, les clubs de niveau "Pré-Nationale" (également appelé "R1" ou "Excellence Région") susceptibles de monter en Nationale 3.

C'est donc dans ce contexte de mise en conformité réglementaire, que les membres de la Commission Fédérale Salles, Terrains, Equipements et Arénas vont procéder à un état des lieux précis des installations dans lesquelles sont désignées les rencontres de Nationale 3.



117 rue du Château  
des Rentiers  
75013 Paris  
T +33 1 53 94 25 00  
F +33 1 53 94 26 80  
www.ffbb.com

Pour ce faire, chaque club de Nationale 3 sera contacté par un membre de la dite Commission afin d'enregistrer l'état d'avancement de cette mise en conformité réglementaire ou bien de vérifier que ces nouvelles dispositions sont déjà appliquées sur l'équipement sportif vous concernant.

Dans un souci d'uniformité et d'équité sportive, l'ensemble des groupements doit impérativement être en totale conformité avec le nouveau règlement avant la reprise du championnat pour la saison 2014/2015.

Dans le cas contraire, ces groupements sportifs ne pourront accueillir leur(s) adversaire(s) et devront se déplacer sur un équipement répondant aux nouvelles dispositions réglementaires ainsi qu'à l'ensemble du règlement des salles et terrains en rapport avec leur niveau de compétition.

Les services de la FFBB ainsi que la Commission Fédérale Salles, Terrains, Equipements et Arénas restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à nos salutations les meilleures.

Thierry BALESTRIERE  
Secrétaire Général

Christian LECOMPTE  
Président de la Commission  
Fédérale Salles, Terrains,  
Equipements et Arénas

Jean-Marc JEHANNO  
Président de la Commission  
Fédérale Sportive

Frédéric CHALOUPY  
Président de la Commission  
Fédérale des Officiels